

Notre projet.

Notre projet a pour but de répondre, sur la commune de Ploemeur, à une demande des jeunes quant à la pratique du handball. En effet, ce sport est l'un des plus pratiqué au niveau scolaire, notamment au niveau des collèges et lycées de la ville, mais il ne trouve pas d'alternative au niveau associatif, du moins sur Ploemeur même.

Nous avons pour objectif de permettre, en outre, aux collégiens et collégiennes de la commune de pouvoir pratiquer le handball le week-end et de faire fructifier dans une structure adaptée le potentiel qu'ils ont acquis avec leurs professeurs de sport.

Il est important de remarquer, et nous sommes conscients, que ce projet de création d'un club de handball sur Ploemeur peut rencontrer quelques réticences de clubs voisins, en particulier du Lorient HBC. Celui-ci mène effectivement une politique poussée envers les lycéens de Lorient, que beaucoup de jeunes Ploemeurois rejoignent après le collège. Il semble donc qu'il faille établir de bonnes relations avec ce club et faire adapter notre « politique » envers les jeunes dans un souci de sportivité et de bonne entente.

Le projet que nous vous proposons se heurte aujourd'hui à quelques problèmes :

- 1- un manque de personnes pour nous aider
- 2- un manque de finances

Ces difficultés s'expliquent par le fait que ce projet n'a encore aucune légitimité. Nos différentes démarches, tant envers de possibles partenaires et sponsors, qu'envers des gens susceptibles d'être bénévoles à nos côtés rencontrent un vif intérêt et de bons échos. Cependant, tant qu'il ne sera pas approuvé par la municipalité, ce projet ne pourra emporter l'adhésion de ces partenaires indispensables à la bonne marche du club que nous souhaitons créer.

Dès lors, si vous répondez positivement à notre demande, nous nous proposons dès le mois de janvier de nous faire connaître via un article dans la presse aux habitants de Ploemeur. Celui-ci nous permettra de lancer un appel à toutes les personnes souhaitant s'investir, bénévolement, avec nous dans ce projet. En outre, la reconnaissance de la mairie ne fera que mieux asseoir nos différentes démarches.

L'annonce de la création d'un club de handball à Ploemeur pourra aussi se faire au travers du bulletin municipal, susceptible d'être lu par un plus grand nombre de personnes.

Comme annoncé auparavant, nous avons déjà contacté avec les commerces de la commune pour rechercher un financement de notre activité. Tous nous ont reçu avec intérêt quant à notre projet et certains sont déclarés prêts à nous aider. Il faut aussi noter que le Comité du Morbihan de Handball qui cherche environ 3 nouveaux clubs par an au niveau du département, s'engage à nous appuyer dans la réalisation de notre entité. De plus, nous avons également pris contact avec la Ligue de Bretagne et avec la Fédération française de Handball qui nous offre, en notre qualité de nouveau club, les 20 premières licences.

La création d'un club de handball à Ploemeur vise avant tout les jeunes de 12 à 18 ans, au moins pour la première année. Dans un premier temps, nous pensons mettre en place tant chez les garçons que chez les filles, une équipe par catégorie (-14 ans, -16 ans et -18 ans). Cependant, cette organisation reste théorique car en place des équipes s'adaptera, bien entendu, aux nombres de jeunes qui seront inscrits dans chaque catégorie aussi et surtout aux nombres de bénévoles pouvant encadrer ces équipes.

Dans un premier temps, notre objectif est avant tout de répondre à la demande la plus large possible afin que chaque adolescent qui se présente dans notre club puisse intégrer une équipe stable. Cependant, dans le souci de donner aux jeunes pratiquants un encadrement de qualité, il se peut que nous nous voyions obliger de limiter le nombre d'équipes à 6, la première saison. Ce chiffre pourra évoluer si des parents ou des personnes s'engagent pour l'année à suivre une équipe supplémentaire.

En matière de finances, nous espérons dégager un budget à l'équilibre dès la première année. Afin d'augmenter sensiblement les recettes, nous espérons recevoir des prix dans le cadre de concours organisés dans certaines banques impliquant des projets menés par des jeunes.

La création d'un club de handball à la ville de Ploemeur est pour nous en avons conscience, un projet assez important que nous espérons réaliser. En outre, nous nous engageons auprès des jeunes, qui se révèlent très souvent être un public exigeant. Mais notre passion pour le handball et notre volonté de nous consacrer bénévolement dans un projet, à la fois sportif et tourné vers les adolescents, nous motive énormément. Cependant, la création de ce club ne se fera que si tous les facteurs humains et financiers sont réunis pour en faire un projet viable. En effet, le consentement de la municipalité sera qu'une étape qui nous permettra de légitimer notre action afin de réunir autour de nous toutes les bonnes volontés pour concrétiser ce projet. Pour que vive le handball à Ploemeur, il faut se donner les moyens de le rendre pérenne et nous espérons à travers notre engagement que vous nous y aiderez. En vous remerciant par avance pour le temps que vous avez consacré à en prendre connaissance, Sportivement,

Philippe Schubmehl et Benoit Le Pallec

Introduction

La ville de Ploemeur propose aujourd'hui quelques 26 sports ou activités sportives, du football au badminton, en passant par le basket même le base-ball, ce qui mérite d'être souligné. En juin 2004, a été inaugurée dans le quartier de la Châtaigneraie, une nouvelle salle de sports afin de favoriser la pratique des sports d'intérieur. Pourtant, cette année encore, aucun club de handball n'existe sur la commune.

Riche de 20.000 habitants, Ploemeur peut être fier de compter parmi sa population près de 30% de jeunes de moins de 30 ans. La demande d'activités sportives de leur part demeure donc très importante. C'est pourquoi, nous nous proposons à la création d'un club de handball, qui reste le sport collectif le plus répandu en France. Très répandu dans le domaine scolaire, cette pratique est aussi un excellent vecteur de respect, d'esprit d'équipe et de convivialité quand elle se joue en club. Si le handball est déjà fermement implanté sur le pays de Lorient, notamment à Lanester et Lorient, il est à fort à parier que Ploemeur avec son important potentiel de jeunesse aura sa carte à jouer.

Dans cette optique, nous souhaitons ancrer notre projet sur les Ploemeurois et Ploemeuroises âgés de moins de 18ans, qui n'ont pu exercer le handball au sein de leur collège. Par ailleurs, les objectifs de notre club auront pour but de répondre au mieux au projet éducatif de la Ville de Ploemeur ainsi qu'aux attentes du Comité du Morbihan de Handball.

Présentation

- Philippe SCHUBMEHL. Ploemeurois de 21 ans, je poursuis actuellement mes études à l'IUP de Lorient. J'ai eu par le passé l'occasion de travailler pour la mairie de Ploemeur en la qualité d'animateur BAFA puis de directeur-adjoint BAFD au sein des centres de loisirs de la commune. En outre, j'ai pratiqué le handball pendant 3 ans au Lorient Handball.
- Benoit LE PALLEC. Agé de 21ans également et résidant à Lorient, je suis cette année à la Fac d'économie de Rennes. Dans le cadre de mes études, je compte intégrer en 2005 l'IUP de Lorient et revenir dans la région. J'ai moi aussi pratiqué le handball au Lorient HB pendant 8 ans et eu la chance de participer lors de mes deux dernières saisons au championnat de France des moins de 18ans.

Le handball en France

Bien qu'il soit peu médiatisé en France, le handball demeure un sport très populaire. En effet, son palmarès reste le plus riche du sport collectif français :

- Champion du monde masculin en 1995 et 2001 ; vice-champion du monde en 1993
- Médaillé de bronze au JO de Barcelone en 1992
- Champion du monde féminin en 2000, vice-champion du monde en 1999
- 1 club vainqueur de la Coupe d'Europe des clubs champions masculine en 2003 (Montpellier HB)
- 1 club vainqueur de la Coupe des Coupes masculine en 1993 (OM Vitrolles)

En septembre 2004, la Fédération Française Handball (FFHB) comptait 337 971 licenciés ce qui représente une hausse de 6,5% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation peut trouver une explication dans les bonnes prestations des deux sélections françaises présentes à Athènes lors du tournoi olympique.

Le handball...plus près de chez nous

Au sein de la ligue de Bretagne, l'augmentation est de 2,35% entre juin 2003 et juin 2004, ce qui amène le nombre de licenciés bretons à 17494 dont 9886 hommes et 7608 femmes. Il semble intéressant de souligner que pour une nouvelle fois la ligue de Bretagne reste la ligue la plus importante en termes d'effectifs au niveau national.

Le nombre de licenciés se répartit comme suit entre les 4 comités :

- *Finistère : 7515 licenciés*
- *Morbihan : 3807 licenciés*
- *Ille-et-Vilaine : 3646 licenciés*
- *Côtes d'Armor : 2525 licenciés*

Le comité du Morbihan de Handball

La démarche de création de club n'est pas uniquement dans une démarche personnelle mais bien dans une démarche collective car elle adhère aux objectifs définis antérieurement : objectifs du comité 56

Le tableau ci-dessous indique le nombre de licenciés et la situation des clubs pour la saison 2003/2004.

Nombres de clubs :	37 + 3 appartenant au comité 29		
.	.	Masc	Fem
Nombres de licenciés Morbihan	.	2060	1339
Nombres de licenciés Finistere	.	206	119
TOTAL	.	2266	1458
.	.	Masc	Fem
Equipes nationales :	3	2	1
Equipes prénationales :	2	0	2
Equipes préfédérales :	3	3	.
Equipes régionales :	14	.	.
Equipes départementales :	87	11 Exc	12 Exc
.	.	12 Promo Exc	24 Promo Exc
.	.	28 Hon	.
Equipes de jeunes :	178	25 de - 18	13 de - 18
.	.	22 de - 15	21 de - 16
.	.	34 de - 13	19 de - 14
.	.	23 de - 11	21 de - 12
Ecoles de hand ball :	27	8	Ouest
.	.	8	Centre
.	.	11	Est
Elite	.	N2G LANESTER	.
.	.	N3G LORIENT	.
.	.	N3F LORIENT	.

Le comité du Morbihan a établi un plan de développement pour le Handball Morbihannais pour la période 2002 à 2005. Dans son objectif prioritaire est d'augmenter le nombre de clubs et de licenciés. Les deux pages suivantes sont tirées du site Internet du comité 56.

Projet de développement

Ce projet de développement est d'un document d'orientation du Handball Morbihannais pour la période 2002 à 2005. Il a été établi à partir des orientations fédérales et régionales et avec les conseils de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Un état des lieux joint en annexe, a été réalisé suite à une enquête menée auprès de tous les clubs du département en fin 2001.

Présentation

Il se compose des documents suivants :

- 1 – Objectifs généraux 2002 - 2005
 - 2 – Objectifs spécifiques 2002 - 2005
 - 3 – Récapitulatif des actions
 - 4 – Coût des actions
 - 5 – Fiches de présentations des actions
- Annexe : Etat des lieux

OBJECTIFS GENERAUX 2002-2005

1 – Maintenir la progression du nombre de licenciés du Comité 56 engagée depuis 3 ans et faire progresser le nombre de clubs.

2 – Maintenir le Comité 56 et les clubs du Morbihan dans une dynamique de projet.

3 – Pérenniser et perfectionner les systèmes de formation

4 – Faire une place dans le Morbihan à une culture du haut niveau.

OBJECTIFS SPECIFIQUES 2002 - 2005

1 - Masse

- Fidéliser et élargir notre public.
- Poursuivre la progression des équipes féminines.
- Créer 3 clubs par an.
- Tenir une progression des effectifs de 5% par an.
- Diversifier nos pratiques.
- Etablir des relations de partenariat.

2 - Structuration

- Identifier les atouts et les faiblesses de nos structures pour impliquer chacun dans un projet porteur.
- Responsabiliser l'encadrement technique, en favorisant la professionnalisation.

3 - Formation

- Améliorer la formation des jeunes potentiels et des jeunes arbitres
- Diversifier et développer la formation des dirigeants, cadres et arbitres
- Développer la formation des parents accompagnateurs, et des jeunes dirigeants.

4 - Respect de l'éthique sportive

- Développer des actions contre la violence

5 - Haut niveau

- Développer l'ambition sportive des joueurs et des clubs.
- Prendre conscience des conditions nécessaires à la pratique de performance

ACTION 1 Progression du nombre de clubs

Objectif :

Augmenter le nombre de clubs du département d'environ 4 par an à partir de 2003, afin de répartir dans de nouvelles structures les licenciés qui progressent de 10% par an depuis deux ans.

Présentation de l'action :

- Etablir la carte des communes disposant d'équipements sportifs adaptés à la pratique du hand.
- Contacter les municipalités pour obtenir la liste des clubs omnisports existants.
- Organiser des réunions avec les responsables.
- Contacter les directeurs des établissements scolaires, proposer des actions en s'appuyant sur les conventions existantes.
- Etudier avec les municipalités les possibilités de développer des contrats éducatifs sociaux.
- Aide administrative auprès des nouveaux clubs.
- Mise en place de convention avec un club parrain.
- Création d'un club Comité pour aider les clubs débutants et les clubs en difficulté passagère

Organisation

Le projet est donc de créer un club de handball pour l'année 2005/2006. Pour lancer un club de Handball, il faut démarrer sur des bases saines, c'est pour cela que le club est fondé sur des équipes de jeunes. La première année sera consacrée aux équipes de - 18 ans, - 16 ans et - 14 ans masculines et féminines.

Nous souhaitons créer un club indépendant de toute structure sportive actuelle, cela nous permettra une plus grande implication. Pour affilier à la Fédération Française de Handball, tout groupement sportif doit être constitué sous forme d'association.

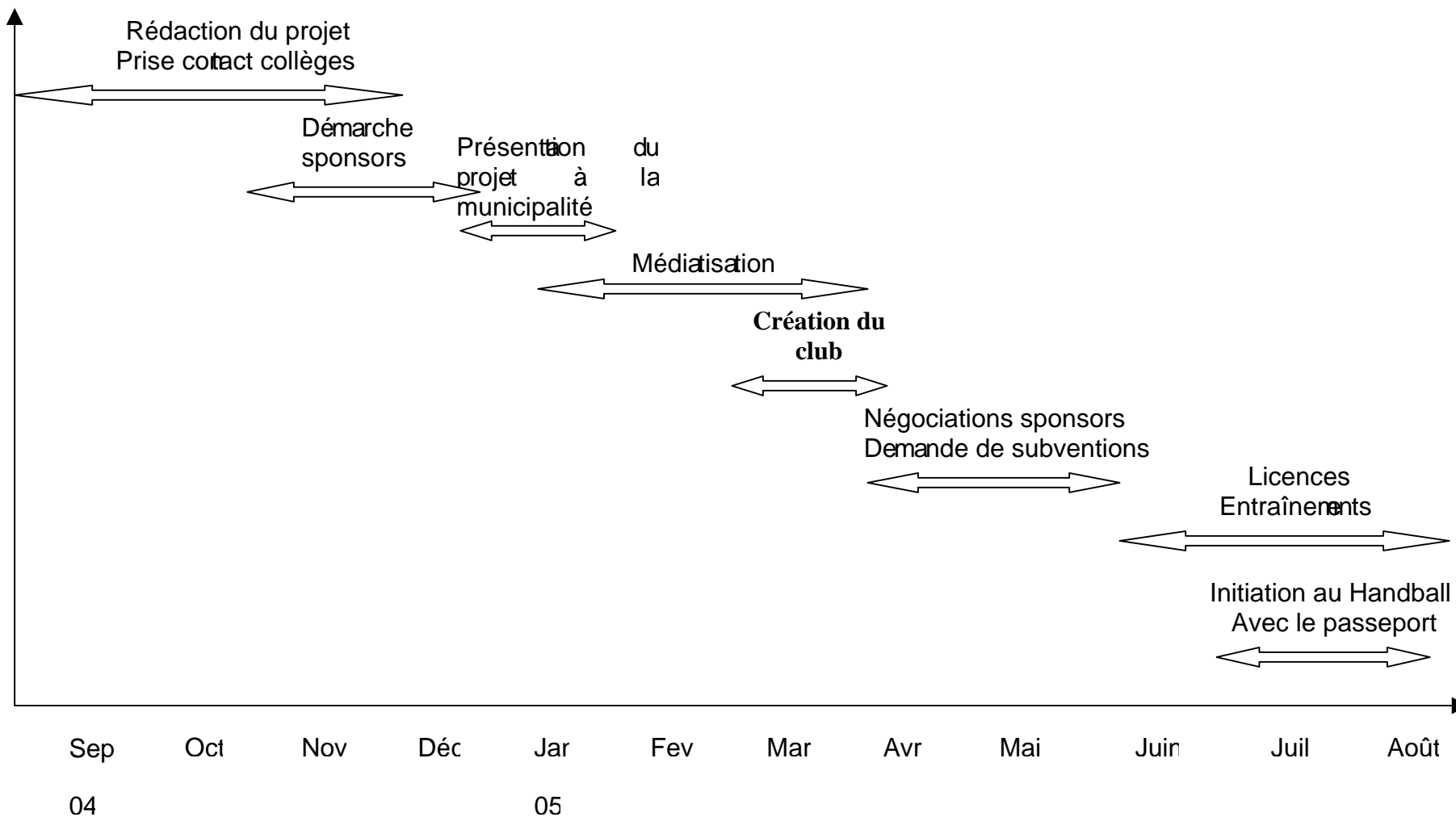
La première année, nous ne nous donnons pas d'objectif en terme de résultat sportif, nous voulons plus créer une dynamique de groupe. Il est à parier le premier pas vers les résultats. Les équipes débuteront dans les championnats départementaux, dont il faut souligner le bon niveau.

Le nombre d'équipes n'est pas défini, nous pensons créer 8 équipes d'environ 12 joueurs/joueuses chacune, c'est qu'une estimation, cela dépendra aussi du nombre de bénévoles pour encadrer.

Les équipes auront un entraînement par semaine suivant leurs catégories, pour des raisons de créneaux des salles, il est à envisager de faire un entraînement en commun pour deux catégories. Nous souhaitons que les matchs aient lieu dans la salle de la Châtaigneraie et suivant les disponibilités les entraînements aussi. En effet cette salle nous paraît la plus adaptée pour la pratique du Handball car elle possède un revêtement spécial et des buts neufs.

Pour organiser les actions que nous nous-même nous avons rédigé un plan d'actions, que vous trouverez page suivante, il sera suivi d'explications sur les principales actions.

Plan d'actions :



Actions à mener

Dans ce paragraphe, nous allons détailler les principales actions que nous avons déjà réalisées et qui seront effectuées :

Prise contact collèges : Début septembre, nous nous sommes rendus dans les collèges de la commune pour essayer d'informer les professeurs d'éducation physique de notre projet, nous n'avons pu nous entretenir avec les professeurs cependant nous avons laissé nos coordonnées. Courant novembre, devant l'échec de retour, nous avons décidé de rencontrer les entraîneurs des équipes UNSS locales, de cette rencontre la nécessité de créer un club fut évidente, en effet les équipes UNSS ne cessent d'augmenter d'années en années et les jeunes sont demandeurs de ce club.

Médiatisation : Une partie très importante dans le projet, en effet elle sera effectuée juste après la présentation du projet à la municipalité et pendant la création du club, c'est à dire début de l'année 2005. Cette médiatisation permettra de faire connaître le projet et ainsi d'augmenter les personnes voulant s'impliquer dans la création du club et encadrer les jeunes.

Initiation au handball avec le passeport : même si le handball est déjà connu par la plus part des moins de 18 ans, il nous apparaît utile de faire des initiations. Cette démarche permet de faire plus ample connaissance avec le club et les dirigeants et aussi peut susciter des vocations. En effet une partie des jeunes sont demandeurs d'activités sportives mais pour autant ne sont pas sportifs, à travers ces initiations nous pouvons les valoriser et ainsi ils auront la possibilité de s'investir dans un club. Ces initiations pourront être effectuées suivant deux principes, le premier sera une initiation courte à la journée ou à la demi journée pour présenter le handball en général et petits jeux de ballon, le deuxième pourra se présenter sous la forme d'un stage d'une journée pendant une semaine où les jeunes apprendront les règles et joueront en équipe.

Les statuts

Nom et sigle de l'association

C'est une **clause obligatoire** pour une association déclarée. La déclaration de l'association et la publication de sa constitution au Journal Officiel lui confère un droit privatif exclusif sur son nom ou son sigle.

Deux règles régissent le choix du nom :

- Il ne doit pas être déjà utilisé.
- Il doit être suffisamment original, novateur. Une appellation courante commune ne peut effectivement pas se prévaloir de la protection

Possibilité de se renseigner auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pour s'assurer que le nom soit n'a pas été déposé comme marque.

Objet de l'association

Clause obligatoire

But, raison pour laquelle le groupement est constitué.

Sa définition est importante. Elle détermine la capacité juridique de l'association, donc les limites de ses actions. Il convient d'apporter une très grande attention à la définition et à la rédaction de l'objet statutaire.

L'objet ne doit pas être trop étroit ni trop large.

L'objet ne doit pas être illicite.

L'objet doit être autre que le partage des bénéfices entre membre. Cela ne signifie pas qu'une association sans but lucratif puisse pas faire de bénéfices.

Afin d'obtenir l'**agrément jeunesse et sport**, il faut insérer dans les statuts une clause pour laquelle *« le groupement sportif s'engage :*

- *A assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, à s'interdire toute discrimination illégale et à veiller à l'observation des règles déontologiques du sport.*
- *A respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par ses membres.*
- *A être affilié soit à une fédération sportive agréée, soit à une fédération liée à une fédération agréée par une convention approuvée par le ministre chargé des sports ».*

Le siège social

Clause obligatoire. L'adresse exacte de l'association n'est ni nécessaire, ni souhaitable dans les statuts. Cela peut éviter de procéder à des modifications. La seule mention de la ville, voire d'une zone géographique plus importante est suffisante.

La durée de l'association

Durée indéterminée

Les ressources de l'association

Toute association déclarée peut avoir les ressources suivantes :

Le montant des cotisations : l'institution d'une cotisation est une faculté offerte par la loi 1901. Il est préférable que les statuts soient à préciser le principe de la cotisation et l'organe compétent pour en fixer le montant.

Les subventions de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des établissements publics : pour les demandes de subventions, nous attendons la création du club, ce qui facilitera les démarches. Nous nous tournerons vers :

- La Municipalité de Ploemeur
- La Direction Départementale Jeunesse et Sport
- Le Conseil Général

Le prix des prestations fournies par l'association : reste à déterminer

Les dons manuels des particuliers ou des entreprises privées dans le cadre du mécénat : Sans aucun doute la partie la plus importante du budget, c'est pour cela que nous avons commencé début novembre à se renseigner les entreprises qui seraient intéressées à s'investir dans le club.

Les conditions d'adhésion

L'association est un contrat qui implique une rencontre de deux volontés :

La volonté de l'association d'accepter le « postulant » en qualité de membre : les statuts déterminent librement les conditions d'admission des membres :

- elles peuvent être très restrictives (système de parrainage, période de probation...).
- Elles peuvent être libérales (simple paiement de la cotisation).

Même si rien n'est précisé dans les statuts, l'association a le droit de refuser une demande d'adhésion. Toutefois, les statuts instaurent une procédure d'admission, les juges peuvent alors contrôler le respect de ces formalités.

La volonté d'adhérer à l'association : la liberté d'association signifie également que nul ne peut être obligé d'adhérer à une association contre son gré.

Affiliation

Principe

Pour s'affilier à la F.F.H.B, tout groupement sportif doit être constitué sous forme d'association (loi du 1^{er} juillet 1901).

L'affiliation est le contrat par lequel un groupement sportif devient membre de la Fédération, s'engage à respecter ses statuts et règlements et bénéficie de ses activités. Elle est préalable à tout acte administratif tel que la demande de licence, engagement sportif, délivrance de dossier de mutation.

Formalités d'affiliation

Le club qui désire s'affilier doit s'adresser à la ligue dont il dépend. Un dossier est à constituer, il comprend :

- une demande d'affiliation, rédigée au moyen du document officiel fourni par la F.F.H.B, dûment remplie et signée par le Président, le Secrétaire et le Trésorier du club.
- Deux exemplaires de ses statuts

Il existe des dispositions spécifiques en faveur des nouveaux clubs lors de leur première année de création. Pour les clubs déposant leur première demande d'affiliation :

- L'affiliation est gratuite
- Vingt licences sont gratuites (au moins fédérale au moins), l'année de création n et les licences déposées l'année n+1, bénéficient d'un tarif aménagé correspondant à 50% du coût de la licence considérée, les abonnements à Hand Mag et Approches du Handball sont gratuits
- La structure qui est l'origine du club (Ligue, Comité, Club) reçoit une aide dont le montant est défini chaque année par l'Assemblée Générale Fédérale, somme qu'elle doit rembourser si le club ne se réaffilie pas l'année suivante. Condition de l'obtention de l'aide : au moins 7 licenciés pouvant pratiquer une même compétition en pratique compétitive.

A l'initiative des Comités, des Ligues ou de la Fédération des dotations en documentation et/ou matériel peuvent être attribuées.

L'affiliation peut être souscrite à n'importe quel moment de la saison.

Budget

Un budget de club est constitué par trois principaux éléments :

- les sponsors
- les subventions
- les cotisations

Sponsors

Sans aucun doute la partie la plus importante du budget, c'est pour cela que nous avons commencé début novembre à se renseigner les entreprises qui soient intéressées à s'investir dans le club. Deux critères pour un sponsor d'être viable dans le club, le flochage des maillots ou la création de panneaux à son effigie.

Subventions

Nos demandes seront tournées vers :

- La Municipalité de Ploemeur
- Le Comité de Handball du Morbihan
- La Direction Départementale Jeunesse et Sport
- La ligue de Bretagne de Handball
- Le Conseil Général
- La fédération Française de Handball

Cotisations

Le fait de ne pas savoir à l'heure actuelle le montant des subventions que nous allons avoir, cela ne nous permet pas de faire estimation fiable des cotisations.

Page suivante, nous avons réalisé un budget prévisionnel pour une équipe.

Budget prévisionnel

Ce budget est une estimation pour une équipe de 12 joueurs. C'est un budget maximum.

Dépenses	Recettes
Maillots et shorts : environ 25€/joueur $25\text{€} \times 12 = 300\text{€}$	Nous souhaitons que les dépenses liées aux maillots et shorts soient prises en charge par les sponsors dans la mesure du possible
Ballons : environ 25€/ballon environ 5 ballons/équipe $25\text{€} \times 5 = 125\text{€}$	Répartition des dépenses liées aux ballons entre les sponsors et les subventions reçues
Divers : -Nécessaires d'entraînement : Chasubles : environ 3€/chasuble $3\text{€} \times 6 = 18\text{€}$ plots : 15€ - Pharmacie : 15€	Répartition entre les subventions et les cotisations.

Total des dépenses pour une équipe = 473€

Il est très important de souligner qu'il s'agit d'un budget maximal, de plus les ballons pourront être mis à disposition de plusieurs équipes ainsi il ne sera pas nécessaire que chaque équipe possède 5 ballons.

Personnes bénévoles adhérentes au projet et voulant s'impliquer dans un club :

- Ronan LOAS: Ploemeurois, étudiant et âgé de 22 ans.
- Gaëtan POURCHASSE Ploemeurois, étudiant et âgé de 21 ans
- Nadine GICQUEL-RUSTUEL : Ploemeuroise, étudiante et âgée de 18 ans
- Elodie LE BAIL : Ploemeuroise, étudiante et âgée de 19 ans
- Elise GOUELLO: Ploemeuroise, étudiante et âgée de 20 ans (son implication dépendra de ces études)
- Antoine LUCAS: Ploemeurois, étudiant et âgé de 18 ans (son implication dépendra de ces études)